



# MAIRIE DE LISSY

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de LISSY, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Jean-Claude LECINSE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames Nathalie CANET Amandine DE OLIVEIRA et Patricia GOUPILLAUD.  
Messieurs André BADER, Réginald HERBEAUX et Jean-Claude LECINSE.

**ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR** : Madame Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU donne pouvoir à Monsieur Réginald HERBEAUX.

**ABSENT** : Monsieur Olivier TROUBAT.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur André BADER déclare que la séance est ouverte.  
Après avoir pris acte de l'exposé relatif à cette réunion, le Conseil accepte l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2024.
2. Délibération : Approbation du Compte de gestion 2023.
3. Délibération : Approbation du Compte administratif 2023.
4. Délibération : Affectation du résultat de la commune pour 2024.
5. Délibération : Neutralisation des amortissements.
6. Délibération : Vote des contributions directes pour 2024.
7. Point d'information sur les indemnités Maires et Adjointes pour l'année 2023.
8. Délibération : Vote du Budget prévisionnel 2024.
9. Relevé des décisions prises par le Maire à la suite des délégations d'attribution par le conseil municipal.
10. Comptes rendus succincts des réunions de la CAMVS, des syndicats et des commissions.
11. Informations.
12. Questions diverses.

\*\*\*\*\*

#### 1. – Approbation du compte-rendu du 25 janvier 2024.

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2024 est adopté à **Punanimité** par les membres présents et représentés.

#### **I° - Le Conseil municipal a délibéré :**

- désigne Amandine DE OLIVEIRA en qualité de secrétaire de séance.
- 1. à l'unanimité, approbation du compte de gestion de la commune 2023.
- 2. à l'unanimité, du compte administratif de la commune 2023 : conforme au compte de gestion du receveur, constate un excédent de l'exercice en section de fonctionnement de 81 752,21€ et un déficit de l'exercice en section d'investissement de 17 800,42 €.
- 3. à l'unanimité, affectation du résultat de l'exercice 2023 : article R 002 « résultat de fonctionnement reporté » est de 206 825,91 € et article R 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » est de 297 893,72 €.

4. à l'unanimité, neutralisation des amortissements.
5. à l'unanimité, vote des contributions directes : fixe pour l'année 2024 à 46,12% pour la taxe du foncier bâti, à 76,74% pour la taxe du foncier non bâti et à 14,71% pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
6. à l'unanimité, vote du budget primitif 2024 : pour la section de fonctionnement = 554 957,56 € et pour la section investissement = 617 336,04 €

**Les décisions prises par le Maire :**

01	25/03/2024	n° 01DEC2024	La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les parcelles – 10 rue grande.
----	------------	--------------	--

**Les comptes rendus de la Communauté d'Agglomération de Melun Val-de-Seine « CAMVS » et des syndicats :**

✓ **SIVOM du Brasson** : vote du budget 2024 lors de la réunion du 27 mars 2024.

Les travaux de l'extension de salles et la création d'une cantine scolaire ont démarré le 12 février 2024.

**Les informations :**

Monsieur LECINSE informe :

- du dépôt le 2 avril 2024, du dossier de demande de contrat rural « CoR- Aménagements sécuritaires de voirie » auprès du Département de Seine-et-Marne. La Direction des routes doit donner son aval ;
- des travaux en cours dans le cadre de la remise en état du bassin de rétention et de la microstation d'épuration par le lotisseur DAVRIL. Il également attendu la plantation d'arbres dans le lotissement 'Les Jardins du Lavoir ».

**Les questions diverses :**

Sans

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire de Lissy,  
Jean-Claude LECINSE

